

Image not found or type unknown



Le locataire déduit des frais du loyer sans consultation

Par **Iarivere**, le **03/05/2012** à **22:24**

Bonjour,
Je viens de recevoir le loyer du logement que nous louons. A notre surprise le loyer est amputé des frais de raccordement au téléphone.
Nous savions que cela était en partie à notre charge mais le locataire a déduit ces frais sans nous consulter.
En a-t'il le droit de déduire des frais sans consultation avec nous ? Quel est le texte de loi qui me permettrait de recadrer les choses ?
Quelle est la meilleure méthode ?
Merci de vos réponses.

Par **edith1034**, le **04/05/2012** à **08:50**

pas grand chose puisque vous reconnaissez que vous le deviez
pour tout savoir sur le bail
<http://www.fbbs.net/contratlocationvide.htm>